



MAÎTRISER LA PRATIQUE DU DROIT DES CONTRATS

Détecter les pièges de la rédaction contractuelle

L'ordonnance réformant le droit des obligations, ayant été ratifiée par la loi n°2018-287 du 20 avril 2018, a pour vocation de fournir plus de sécurité juridique à notre droit des contrats, c'est pourquoi elle codifie pour l'essentiel une jurisprudence et une pratique bien établies. Cependant elle apporte également de nombreuses innovations. Qu'il s'agisse de la nouvelle obligation d'information en amont, de la suspension d'exécution par anticipation, de la sanction du déséquilibre significatif ou encore de la théorie de l'imprévision, les contrats obéissent aujourd'hui à de nouvelles règles.

FORMATIONS COURTES

INITIATION



Ref. : 8920072

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1510
€ HT

Repas inclus

Code Dokelio : 46626

OBJECTIFS

Aménager l'étendue des obligations contractuelles
Gérer les effets du contrat
Maîtriser l'évolution et l'avenir de la relation contractuelle

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Juristes
Toute personne souhaitant améliorer ses connaissances et sa maîtrise de la rédaction des contrats d'affaires

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en droit des contrats

COMPÉTENCES ACQUISES

Détecter les pièges que comporte habituellement toute rédaction de contrat

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Maîtriser la pratique du droit des contrats

Mesurer l'étendue des obligations contractuelles

Obligations de conseil, d'information et de sécurité : mesurer les enjeux pour les entreprises

- Cerner les contours de l'obligation de conseil
- La différencier de l'obligation d'information
- L'obligation de sécurité à la charge du vendeur
- Apprécier les sanctions en cas de non-respect

La responsabilité des parties au contrat : aménager l'étendue des engagements

- Les clauses de responsabilité : obligation de moyens ou de résultat, clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité
- L'événement de force majeure : gérer l'aléa
- Responsabilité et assurance : définir les liens éventuels

Étude de cas : analyse de garanties d'exécution des obligations

- Notion de faute et mise en cause de la responsabilité
- Absence de résultat ou résultat défectueux
- L'encadrement de l'aléa dans le contrat

Gérer au mieux les effets du contrat et son évolution



Organisme qualifié
par l'ISQ-OPQF

Membre de la Fédération
Les Acteurs de la Compétence

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr
Siret 412 806 960 00032



La propriété au sein du contrat : mesurer les difficultés rencontrées en pratique

- Le transfert de propriété et ses risques : le gérer et l'assurer
- Se protéger grâce à une clause de réserve de propriété
- La problématique des restitutions : identifier les solutions selon les contrats

Définir l'efficacité du contrat entre les parties et à l'égard des tiers

Aménager une indemnisation en cas de manquement des parties à leurs obligations respectives

- Définir les effets recherchés par l'insertion d'une clause pénale
- Prévoir une clause d'astreinte

Gérer dans le temps la relation contractuelle

Définir la durée pour son contrat

- Mesurer les conséquences de la tacite reconduction
- Déterminer la date d'expiration du contrat : cerner l'intérêt
- La rupture des relations : apprécier les hypothèses de fin
- Mesurer l'impact de la résiliation abusive

Étude de cas : analyse de la responsabilité du débiteur contractuel, les clauses relatives à la responsabilité

Organiser une cession de contrats

- Définir et aménager le changement dans la personne du cocontractant
- Cerner l'intérêt de prévoir une autorisation de transfert
- Organiser une cession en l'absence de clause de transfert
- Devenir du transfert des contrats lors des opérations de réorganisation

MODULES VIDEO :

Quelles obligations avant de signer un contrat ?

Quel est l'effet du contrat pour les parties ?

Quel est l'effet du contrat pour les tiers ?

INTERVENANTS

Grégory MOUY

avocat associé

EPIGRAPHE AVOCATS

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance

17 et 18 oct. 2022

25 et 26 mai 2023

12 et 13 oct. 2023

Paris

01 et 02 déc. 2022

20 et 21 mars 2023

26 et 27 juin 2023

04 et 05 déc. 2023

Lyon

17 et 18 oct. 2022

25 et 26 mai 2023

12 et 13 oct. 2023

Nantes

17 et 18 oct. 2022

Bordeaux

17 et 18 oct. 2022

